



## Compte rendu du 9<sup>ème</sup> Comité de pilotage du site Natura 2000 FR 112012 des Boucles de Moisson, de Guernes et forêt de Rosny

- 24 juin 2022, salle des fêtes, Freneuse -

### Étaient présents ou représentés,

Madame Ghyslaine HAUETER, Maire de Freneuse
Madame Cécile DEBON, Maire de Moisson
Monsieur Gérard OURS PRISBIL, Maire de Mousseaux
Monsieur Maurice BOUDET, Maire de Rolleboise
Monsieur Philippe JUMEAU COURT, Maire de Méricourt
Monsieur Philippe BERNARD, deuxième adjoint au Maire de Méricourt
Monsieur Jean RECALE, conseiller municipal à la mairie de Jouy-Mauvoisin
Monsieur Dominique GUILLOT, conseiller municipal à la mairie de Perdreauville
Madame Catherine DAUPLEY, Maire adjointe en charge de l'environnement, Bonnières-sur-Seine
Elodie GALLIOZ, Chargée de mission contractualisation à la Mairie de Mantes-la-Jolie
Monsieur Alain PEZZALI, Maire de La Villeneuve en Chevie et Président de la Communauté de communes Les portes de l'Ile-de-France
Madame Amélie COLLIGNON, Chargée de mission Natura 2000, Parc Naturel Régional (PNR) du Vexin français
Madame Marine LAUER, Ingénieure environnement au centre régional de la propriété forestière d'Ile-de-France - Centre (CRPF)
Monsieur Ronan TABOUREL, Coordinateur technique à la fédération interdépartemental de chasse d'Ile-de-France (FICIF)
Monsieur Guillaume RIPAUX, technicien en charge des dégâts gibiers à la Fédération, territoire nord Yvelines, FICIF
Madame Anaïs MABILLE, Chargée de projets Transition Écologique, GPSEO
Madame Marine GARBE, Responsable Environnement à Lafargeholcim Granulats France, représentant le Président de la section Ile-de-France de l'Union Nationale des Industries de Carrières et d'Exploitation de Matériaux
Monsieur Nicolas KREIS, Responsable foncier environnement, Lafarge Granulats France, représentant le Président de la section Ile-de-France de l'Union Nationale des Industries de Carrières et d'Exploitation de Matériaux
Madame Corinne DUMONT, représentant la Présidente d'Yvelines Environnement
Madame Angélique MONGUILLON, membre du CSRPN Ile-de-France représentant le Président
Monsieur Charles BERTRAND, Naturaliste, représentant le Président de la LPO
Madame Sylvie FORTEAUX, Cheffe de projet pilotage et animation Natura 2000 à la DRIEAT, représentant le Directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France
Monsieur Adrien LESEC, Président du COPIL et conseiller municipal délégué à l'environnement de la Mairie de Freneuse
Madame Fanny GUEZ, Chargée de mission Natura 2000, Agence des Espaces Verts de la région Île-de-France (AEV)
Monsieur Olivier PRATTE, Conservateur de la Réserve Naturelle régionale (RNR) de la boucle de Moisson, AEV
Madame Alice RIME, Technicienne, AEV
Madame Morgane LE COQ, Technicienne, AEV
Monsieur Stéphane NICOLAS, Technicien, AEV
Madame Valérie DANTO, Chargée de mission prospective territoriale des Yvelines et des Hauts-de-Seine, AEV
Monsieur Gérard BAUDOIN, Naturaliste



## Ordre du jour :

- Introduction - rappels sur Natura 2000 ;
- Présentation de la ZPS ;
- Suivis ornithologiques ;
- Engagements contractuels des acteurs locaux ;
- Charte Natura 2000 ;
- Procédure d'évaluation des incidences Natura 2000 ;
- Projets sur le site ;
- Communication et site Internet ;
- Visite de terrain sur la Réserve Naturelle Régionale de Moisson.

---

Le Président du comité de pilotage (COFIL), Adrien LESEC, prend la parole et remercie la Maire de Freneuse pour son accueil et l'ensemble des participants pour leur présence. Il présente le contexte environnemental dans lequel se produit le COFIL, et évoque la longue absence de réunion (en partie du fait de la situation sanitaire). Il présente ensuite dans les grandes lignes la journée.

La parole est ensuite donnée à Fanny GUEZ, animatrice du site Natura 2000 à l'Agence des Espaces Verts de la Région Île-de-France (AEV). Les supports de présentation sont téléchargeables à l'adresse suivante : <http://boucledemoisson.n2000.fr/agir-pour-la-biodiversite/telechargement>

Fanny GUEZ se présente et indique que l'AEV anime trois sites Natura 2000, le site des boucles de la Marne (2 641 ha), le site du bois de Vaires-sur-Marne (96 ha), et le site des boucles de Moisson, Guernes et forêt de Rosny (6 033 ha), pour lequel le COFIL est réuni ce jour. La chargée de mission divise ainsi son temps entre ces 3 sites.

Elle déroule ensuite l'ordre du jour.

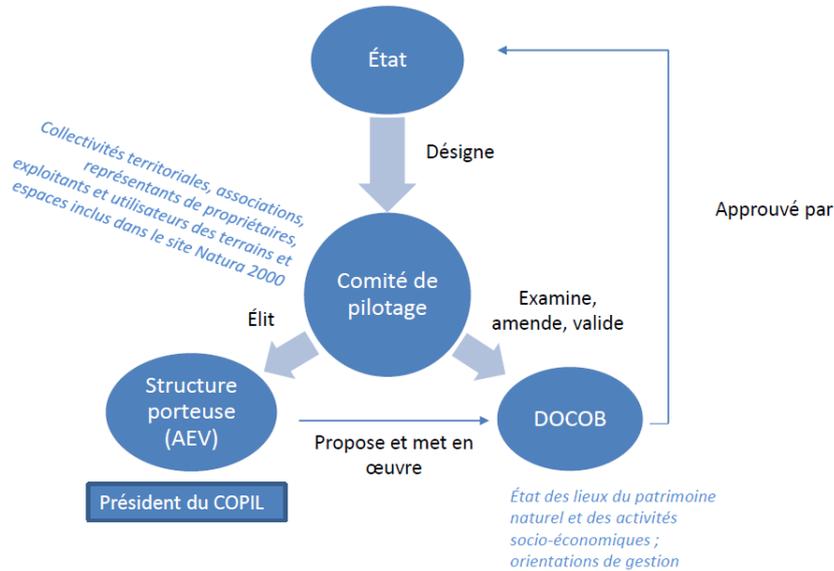
### Introduction

La chargée de mission Natura 2000 rappelle les grands principes de Natura 2000, le contexte et les enjeux du territoire des Boucles de Moisson, Guernes et la forêt de Rosny (cf. présentation en ligne).

Démarche lancée en 1992, Natura 2000 est un réseau de sites remarquables visant à assurer la survie à long terme d'espèces et d'habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. La démarche s'appuie sur 2 directives européennes, la directive « oiseaux » et la directive « habitats, faune et flore ». L'objectif de Natura 2000 est de préserver la biodiversité, une liste d'espèces et/ou d'habitats vaut la désignation de chacun des sites. Les activités socio-économiques du monde rural ne sont pas exclues mais doivent être compatibles avec les mesures de conservation des espèces et habitats qui valent la désignation des sites. Les états membres sont libres de proposer des mesures contractuelles, administratives et/ou réglementaires pour atteindre les objectifs de conservation des espèces et habitats qui valent la désignation des sites. La France a fait le choix de mesures contractuelles (contrats Natura 2000 rémunérés et engagements de bonne pratique par une charte Natura 2000) et réglementaires (évaluation d'incidences (EIN) Natura 2000). Il existe deux types de sites : les zones de protection spéciales (ZPS) en application de la directive « oiseaux » et les zones spéciales de conservation (ZSC) en application de la directive « habitats, faune et flore ».

Chaque site s'appuie sur un document d'objectif (DocOb) décrivant l'état des lieux du patrimoine naturel et des activités socio-économiques du territoire, ainsi que des orientations de gestion et le détail des mesures contractualisables.

Fanny GUEZ revient brièvement sur la gouvernance des sites :



### Présentation de la ZPS

Fanny GUEZ présente l'historique de la ZPS, sa localisation et sa mosaïque de paysages, et présente l'AEV qui est opérateur et animateur du site. Les boucles de Moisson, Guernes et la forêt de Rosny constituent une ZPS, validée par arrêté ministériel en 2006

Elle présente ensuite les espèces à enjeu sur la ZPS, 12 espèces sont inscrites au DocOb comme à enjeu prioritaire :

1. Alouette lulu
2. Œdicnème criard
3. Fauvette pitchou
4. Engoulevent d'Europe
5. Pie-grièche écorcheur
6. Bondrée apivore
7. Milan noir
8. Circaète Jean-le-blanc
9. Pic noir
10. Pic mar
11. Sterne pierregarin
12. Martin-pêcheur d'Europe.

Un arrêté ministériel de 2019 (le dernier en date) liste 7 autres espèces :

13. Blongios nain
14. Bihoreau gris
15. Harle piette
16. Balbuzard pêcheur
17. Chevalier combattant
18. Chevalier sylvain
19. Guifette noire





Fanny GUEZ explique qu'il y a différents documents qui listent les espèces justifiant la désignation des sites : le DocOb, le formulaire standard de données (FSD) et les arrêtés ministériels.

Le DocOb liste les espèces à enjeu prioritaire au moment de sa rédaction ou lors de sa réactualisation. Pour ce site le DocOb date de 2009. Le FSD constitue la fiche d'identité d'un site Natura 2000 et la passerelle d'échanges avec la Commission Européenne. La liste des espèces y est actualisée plus régulièrement. Un arrêté ministériel de désignation est passé lors la désignation d'un site et la liste des espèces qui valent cette désignation est disponible en annexe. Lors de l'actualisation du FSD, des arrêtés « balais » sont pris pour actualiser cette liste.

Dans le DocOb, les espèces sont classées en fonction de leur enjeu de conservation (de fort à faible). L'enjeu de conservation s'évalue en croisant le risque ou la menace pour l'espèce et sa valeur patrimoniale. La valeur patrimoniale est évaluée à dire d'experts sur la base des connaissances disponibles (statut biologique, effectifs, état de conservation, isolement,...).

### Suivis ornithologiques

La chargée de mission Natura 2000 remercie chaleureusement l'ensemble des contributeurs bénévoles sans lesquels il n'y aurait pas de suivi. Ce suivi est fondamental pour mesurer l'état de conservation des espèces et l'impact des mesures qui sont mises en œuvre.

Elle présente ensuite un état de lieux des effectifs par espèce sur la ZPS en 2020 et 2021 et précise qu'une analyse de l'évolution de ces effectifs sur les 5 dernières années est nécessaire afin d'estimer les tendances des populations.

Dans la présentation les effectifs 2020 et 2021 étaient comparés avec les effectifs 2009 (lors de l'élaboration du DocOb). Un tableau-bilan détaillé a été présenté lors du COPIL (cf. présentation en ligne).

Voici un résumé de cette présentation :

- Espèces à enjeu de conservation fort :
  - Alouette lulu : plus d'effectifs qu'en 2009 ;
  - Cœdicnème criard : 10 couples en moins ;
  - Engoulevent d'Europe : effectifs semblables ;
  - Sternes pierregarin :
    - 1 à 2 couples sur la boucle de Guernes,
    - dérangement depuis 2 ans sur le radeau à Sternes de Sandrancourt par un couple de Corneilles noire,
    - Une quinzaine de couples sur le radeau de la base de loisir des boucles de Seine ;
  - Pie-grièche écorcheur : plus d'effectifs qu'en 2009 avec 1 quinzaine de couples sur l'ensemble des deux boucles.

### Echanges

Gérard BAUDOIN indique que les augmentations observées du nombre de couples sur la RNR est à relativiser car la pression d'observation a changé avec les suivis aujourd'hui réalisés par la LPO.

Il ajoute qu'il y a une fluctuation naturelle des effectifs de Pies-grièches écorcheur sur la boucle de Guernes, il y aurait environ une dizaine de couples.

Il indique de la même manière une plus grande organisation de la prospection pour l'Engoulevent d'Europe. Un mâle chanteur a été entendu sur la boucle de Guernes, un couple est en train de se réinstaller. Gérard BAUDOIN indique aussi qu'en ce qui concerne la Sterne Pierregarin, l'installation de radeau est obligatoire pour avoir la chance d'avoir de la nidification dans le secteur.



- Espèces à enjeu de conservation faible :
  - Circaète Jean-le-blanc : pas d'observation – 2 individus avaient été observés en 2009 lors de l'élaboration du DocOb. L'espèce n'a plus été observée ensuite ;
  - Milan noir : un couple observé ;
  - Martin-pêcheur d'Europe : 4-5 couples - effectifs similaires à 2009 ;
  - Pic mar : pas de recensement exhaustif du fait de la situation sanitaire mais présence avérée ;
  - Pic noir : manque de recensement du fait de la situation sanitaire, 1 couple de nicheurs certain sur la boucle de Guernes.

### Echanges

Gérard BAUDOIN indique que ce sont des espèces à grand rayon d'action ce qui implique que nous ne pouvons pas connaître le nombre exact de couples et qu'il est nécessaire de réaliser une prospection spécifique. Nous pouvons en revanche avoir une certitude de présence. Il ajoute que le couple de Milans noirs est présent de manière irrégulière et revient sur son site de nidification. En revanche il est impacté par les fortes pluies, les œufs se noient.

Gérard BAUDOIN mentionne que le Circaète Jean-Leblanc a disparu sans raison apparente, il a été revu en 2022 du côté de Triel.

Il ajoute que le Martin-pêcheur d'Europe est difficile à recenser par sa fréquentation des berges, il faut faire la prospection en barque.

Il y a une incertitude quant aux effectifs des autres espèces par l'absence de prospection. Il mentionne que les Pics bénéficiaient auparavant du concours d'écoles spécialisées pour leur suivi.

Fanny GUEZ indique qu'un groupe de travail a par ailleurs été constitué pour confronter les dires d'expert sur l'ensemble des espèces.

Fanny GUEZ laisse ensuite la parole à Corinne DUMONT et Gérard BAUDOIN, en tant que représentants de l'association de sauvegarde de l'environnement d'Épône (ASEE), afin qu'ils partagent les résultats de l'étude en cours sur l'Œdicnème criard (cf. présentation en ligne). L'ASEE et l'AEV ont intégré conjointement un programme national de suivi de l'Œdicnème criard. Des inventaires et des suivis de nids, et la pose de balises GPS sont réalisés dans le cadre de ce programme. Avant son intégration dans le programme national, l'ASEE réalisait déjà un suivi de cette espèce depuis de nombreuses années.

Natura 2000 finance du petit matériel de suivi et des balises GPS. Jusqu'à début 2022 Jean Delannoy, salarié de l'AEV, réalisait ce suivi et la pose des balises GPS (étant habilité pour cette opération).

La procédure consiste à la capture, à la prise des mesures, la pesée et enfin la pose de GPS.

En 2020 le suivi s'est avéré compliqué du fait de la situation sanitaire, un couple a cependant été équipé d'une balise GPS. En 2021, 2 nouveaux couples ont été équipés, en tout 10 individus étaient équipés.

Toutes les données récupérées à partir des GPS sont centralisées sur un site internet dédié mis à disposition par le fabricant. Nous pouvons ainsi récupérer les données accélérométriques, des informations sur la migration, des hauteurs de vol, entre autres.

Quelques informations ont été transmises lors du COPIL par Corinne DUMONT et Gérard BAUDOIN :

- Un groupe de 4 individus distincts sont partis en migration en même temps au quart d'heure près (2300 km en 6 étapes) ;
- Oiseau très attaché à ses lieux de séjour : pour s'alimenter ou se reproduire, l'Œdicnème criard revient quasiment toujours au même endroit ;
- Migration : se déplacent parallèlement mais pas ensemble ;



- Le record est de 2000 km et 26 heures en trois étapes en 2 jours avec des pointes à plus de 120km/h et une hauteur moyenne de 200 à 500 mètre d'altitude ;
- Les données GPS ont permis de découvrir des sites d'hivernage encore inconnus par les ornithologues locaux ;
- Un dialogue avec des correspondants de la LPO vers Biarritz a permis de se rendre compte sur un site d'hivernage qu'un oiseau équipé était au milieu d'une colonie de 140 individus ;
- D'après les données GPS, des oiseaux semblent se perdre et chercher leur route et, malgré les erreurs d'aiguillage, retrouver leur route ;
- Le retour sur le site de reproduction a semblé problématique en 2021 pour certains individus ;
- Tous les oiseaux partis en hivernage sont revenus sur le même site cette année ;
- Les couples se reforment généralement, exception faite de deux individus qui se sont séparés en cours de saison ;
- On observe une notion de territoire par couple avec des frontières bien nettes ;
- En ce qui concerne la recherche alimentaire, chaque individu a un territoire précis sans empiéter sur l'autre ;
- Les individus partis hiverner au Maroc étaient sur des lieux proches mais ne se rencontraient pas ;
- Doublage des observations GPS par vision thermique - on découvre qu'ils peuvent être très nombreux dans le champ ;
- Travail restant à faire sur la compréhension des mouvements.

Lors du dernier COPIL en 2019, l'assemblée demandait si le nombre important de parcelles agricoles engagées en MAEC contribuait de manière efficace au maintien, en bon état de conservation, de l'œdicnème criard. La question se posait dans un contexte où la population continuait de diminuer.

Gérard BAUDOIN et Corine DUMONT présentent deux cartes mettant en corrélation les parcelles engagées dans des MAEC portées à leur connaissance avec les observations d'œdicnèmes criards. La plupart des parcelles montrant une MAEC en cours ne présente presque pas d'observations d'œdicnèmes criards. Ils concluent de ces cartes un évitement de l'espèce des parcelles engagées en MAEC. Une étude plus poussée en collaboration avec la DDT serait nécessaire pour conforter ce point et étendre cette comparaison sur l'ensemble des engagements MAEC de la boucle. En outre il serait intéressant d'approfondir le sujet en s'intéressant plus spécifiquement aux itinéraires techniques des parcelles fréquentées par l'espèce.

Parmi les engagements en MAEC dont l'AEV a connaissance sur la boucle Guernes, les observations semblent également montrer que l'œdicnème criard fréquente des parcelles pâturées et engagées dans des mesures MAEC de « gestion extensive de prairie ».

Fanny GUEZ indique que les mesures MAEC ne sont pas spécifiques à l'œdicnème criard et sont engagées pour répondre aux enjeux du DocOb. Pour rappel le DocOb donne des préconisations de gestion pour une dizaine d'espèces d'oiseaux qui valent la désignation du site. Une mesure de « création et entretien de couvert favorable à l'œdicnème criard » était contractualisable sur les parcelles déclarées à la PAC jusqu'à la fin de la programmation PAC en 2022. Cette mesure engage le contractant à implanter 50% de la surface engagée chaque année. Elle n'a pas été particulièrement utilisée sur la boucle. A l'inverse les MAEC « création de couvert d'intérêt faunistique et floristique » et « gestion extensive de prairie avec absence de fertilisation » sont bien représentées sur la boucle. Selon Gérard BAUDOIN, l'assolement favorable à l'œdicnème criard est l'alternance de bandes d'une dizaine de mètres d'un labour et d'un semis.

### Echanges

Guillaume RIPAUX de la FICIF indique qu'une communication est à faire avec les agriculteurs.



Gérard BAUDOIN indique que l'Œdicnème criard n'a besoin que d'une petite surface, parfois un secteur mal semé, une tranche d'oléoduc. Il n'y a pas besoin de geler complètement le champ.

Fanny GUEZ mentionne qu'un agriculteur avait été contacté l'an dernier car un nid avait été détecté sur sa parcelle. Le nid a été protégé et l'agriculteur l'a contourné dans son activité.

*Gérard OURS demande si l'Œdicnème criard chasse sur les prairies la nuit.*

Gérard BAUDOIN répond qu'il se repose le jour sur le secteur de reproduction et qu'à 22H40 les oiseaux vont s'alimenter sur un secteur précis dans un champ, ça peut être un tas de fumier. On ne les a jamais vus aller dans des zones plus fermées.

*Ghyslaine HAUETER demande si l'espèce peut être perturbée par les engins agricoles.*

Gérard BAUDOIN répond que ce n'est pas le cas. Le plus dangereux et donc perturbant pour l'espèce est l'homme et d'autant plus lorsqu'il est accompagné d'un chien. Sur ce point Guillaume RIPAUX acquiesce.

Fanny Guez reprend la parole pour conclure sur cette partie. Elle fait part de la difficulté à estimer les tendances des populations d'espèces. Elle évoque également le projet porté par le ministère de la transition écologique pour modifier la liste des espèces et l'évaluation triennale de l'état de conservation des espèces. Afin de répondre à ces différentes problématiques elle a mis en place un groupe de travail cette année afin de confronter les dires d'experts et évaluer ces tendances. Elle souhaite également organiser des suivis basés sur une méthodologie qui sera validée par les experts.

### **Engagements des acteurs locaux**

La chargée de mission Natura 2000 présente brièvement le type d'engagements possible sur le site (contrats : MAEC destinées aux exploitants agricoles pour des parcelles déclarées à la PAC, forestiers, non agricoles et non forestiers ; Charte Natura 2000). Pour rappel le rôle de la chargée de mission Natura 2000 est d'aider les propriétaires ou ayants droit de parcelles à constituer leur dossier.

Elle précise la provenance des fonds pour les engagements rémunérés. Une partie provient de fonds européens (FEADER) et une partie provient de l'État ou de la Région. Il peut également y avoir de l'autofinancement lorsque le contrat est signé avec une collectivité. Elle précise également un changement de programmation de la politique agricole commune (PAC). La dernière programmation courait sur 2015-2020 et la prochaine commence en 2023. Les années 2021 et 2022 sont des années de transition impliquant des modifications sur les possibilités d'engagements (moins de mesures MAEC, une majorité d'engagements renouvelables seulement sur 1 an et des engagements écourtés pour les 2 autres types de contrats). Ceci implique une difficulté à se projeter dans des engagements potentiels.

- MAEC

Fanny GUEZ présente ensuite un diaporama préparé par Valérie SZABO de la DDT 78, qui a dû annuler sa venue (cf. présentation en ligne).

Voici un résumé de cette présentation :

#### ✓ BILAN 2021

On constate moins d'engagements en 2021, conséquence de la fin de programmation avec des engagements pour la plupart réduits à 1 an au lieu de 5 et moins de mesures contractualisables ;

- 9 exploitants engagés sur le territoire pour une surface totale de 224,57 ha ;
- les mesures localisées et ponctuelles n'ont pas été renouvelées dans la période de transition entre les 2 PAC ;
- 3 exploitants engagés dans de nouvelles mesures herbes suivantes (51 ha) :
  - HE70 « Création et entretien d'un couvert d'intérêt faunistique ou floristique » contractualisé sur 5 ans,



- HE09 « Gestion extensive de prairies avec absence de fertilisation azotée et fauchage tardif » contractualisé sur 1 an,
- HE25 « Ouverture d'un milieu en déprise agricole et gestion pastorale » contractualisé sur 1 an,
- HE03 « Gestion extensive de prairies avec absence de fertilisation azotée » contractualisé sur 1 an.

✓ BILAN 2022

- Concernant les mesures localisées et ponctuelles, en période de transition 2021-2022, aucune mesure localisée et ponctuelle n'est ouverte ;
- Toujours 9 exploitants engagés dont 3 nouveaux engagements dans un contrat d'1 an pour 47,92 ha.

✓ Nouvelle réforme PAC

- Organisation pour la mise en place du catalogue et des paramètres des MAEC surfaciques :

Niveau national	Niveau régional	Niveau départemental	Niveau territorial
<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Ministère</b></li> <li>● Définition du catalogue de MAEC et des cahiers des charges</li> <li>● Mise en place de la réglementation nationale MAEC</li> <li>● Répartition des crédits MAA et FEADER entre les régions</li> <li>● <b>ASP</b> : organisme payeur, contrôles, suivi des indicateurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>DRIAAC</b></li> <li>● Responsable de l'utilisation des crédits</li> <li>● Pilotage : <ul style="list-style-type: none"> <li>● Définition du zonage et sélection des mesures mobilisables dans les zones identifiées</li> <li>● Fixation des paramètres régionaux des MAEC</li> <li>● Appels à projets pour les PAEC</li> <li>● Sélection des PAEC</li> <li>● Secrétariat de la CRAEC</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>DDT</b></li> <li>● Gestion opérationnelle des engagements MAEC</li> <li>● Instructions des dossiers</li> <li>● Lien avec les bénéficiaires de MAEC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Opérateurs</b></li> <li>● Porteurs de PAEC (construction en réponse aux appels à projets de la DRIAAC)</li> <li>● Fixation des paramètres locaux des MAEC</li> <li>● Animation locale et accompagnement des agriculteurs engagés en MAEC</li> <li>● Réalisation des bilans des PAEC</li> </ul>

- L'État devient autorité de gestion des mesures surfaciques, ponctuelles et linéaires (ancienne programmation sous autorité de gestion de la Région) ;
- Au niveau territorial, l'opérateur sur la ZPS est l'AEV ;
- Réponse en cours à l'appel à candidature pour l'animation des MAEC sur la ZPS pour la prochaine programmation :
  - Organisation :
    - Réponse à un appel à manifestation d'intérêt ;
    - Réponse à un appel à projet ;
    - Début de l'animation au 15 octobre.
  - Les enjeux :
    - Sur le territoire, on retrouve essentiellement des enjeux biodiversité avec des enjeux eau sur la boucle de Guernes.
    - L'AEV portera les enjeux biodiversité pour répondre aux enjeux du DocOb et une mesure pour les herbivores qui rejoint les enjeux biodiversité et répond à un besoin sur les boucles.
    - Les enjeux eaux devraient être portés par le PNR du Vexin français ;



- Les MAEC demandées dans la réponse à l'AMI sont essentiellement des mesures localisées et une mesure système avec un engagement de l'ensemble des parcelles éligibles d'une exploitation (mesure herbivore).
  - La Région sera autorité de gestion de certaines mesures : « Protection des races menacées » (PRM), « amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles » (API) et de nouvelles mesures forfaitaires engageables à l'échelle d'une exploitation autour d'un thème environnemental particulier (réduction de l'impact carbone, autonomie protéique).

- Contrats Natura 2000

Fanny GUEZ reprend la parole pour présenter les autres mesures rémunérées contractualisables. Ces 3 dernières années les seuls contrats engagés sur le territoire sont portés par l'AEV. Le changement de programmation des contrats (lié à la nouvelle PAC), le changement d'animatrice Natura 2000 et la situation sanitaire ont probablement eu des répercussions sur les engagements. Pour rappel, 2021 et 2022 sont des années de transition entre 2 programmations. De ce fait les engagements dans les contrats habituellement de 5 ans sont réduits.

Elle donne ensuite la parole à Alice RIME et Morgane LECOQ, techniciennes responsables des sites de Flicourt et de Moisson respectivement, pour présenter les contrats engagés par l'AEV sur ces sites et sur le site de Rosny (cf. présentation en ligne).

Sur Flicourt, plusieurs contrats ont été réalisés entre 2019 et 2021 :

- L'entretien des milieux ouverts par fauche (6ha) avec pour espèces cibles la Pie-grièche écorcheur, l'Engoulevent d'Europe, l'Alouette lulu, le Milan noir, la Fauvette pitchou et l'Œdicnème criard ;
- L'arrachage annuel avec export de Buddleia sur 13 ha ;
- La reprise des clôtures en brande.

D'autres contrats sont envisagés à partir de cette année afin de préserver les habitats des espèces à enjeu Natura 2000 :

- Fauche tardive en rotation par tiers avec exportation sur 6 ha (sans intervention sur les ronciers/pruneliers) en favorisant les prairies piquetées.

Les espèces cibles sont les suivantes :

- ✓ Pie grièche écorcheur,
- ✓ Engoulevent d'Europe,
- ✓ Alouette Lulu,
- ✓ Milan noir,
- ✓ Fauvette pitchou,
- ✓ Œdicnème criard.

- Restaurer et entretenir la végétation des berges du plan d'eau par des tailles en têtard sur les saules en ripisylve à 1,5m de haut et par l'annelage et coupes par petites tranches sur les bouleaux susceptibles d'envahir la roselière.

Cette mesure vise à maintenir l'entretien des saules réalisé depuis plusieurs années afin de ne pas les fragiliser et d'éviter qu'ils ne tombent, ce qui destabiliserait la berge. La conservation de la berge permet de maintenir un habitat potentiel et favorable au Martin-pêcheur d'Europe.

- Restauration de l'îlot favorable à l'alimentation et à l'observation de limicoles/laro-limicoles. L'objectif serait de recharger en sablons et granulats disponibles et prélevés sur le site, à côté du front de taille.

Les espèces du DocOb ciblées sont la Sterne pierregarin.



Une visite sur site est prévue avec le service environnement de l'AEV afin de statuer sur la pratique à privilégier en fonction du diagnostic réalisé et des enjeux écologiques.

Sur la RNR de Moisson, les objectifs ciblent l'Œdicnème criard, l'Alouette lulu et la Pie-grièche écorcheur. Les actions réalisées sont des fauches et broyage de pelouses avec export et l'entretien de la mosaïque arbustive et de la lande à Callune. Du pâturage est pratiqué dans la petite ballonnière dans le cadre des mesures agro-environnementales et climatiques signées par Gérard OURS. Un projet de pâturage est en réflexion sur la grande ballonnière avec la mise en place d'une clôture.

#### Echanges

Corine DUMONT s'interroge sur la pertinence de faire pâturer le secteur de la grande ballonnière car l'herbe est très sèche.

La compatibilité de la fréquentation de l'Œdicnème criard avec le pâturage a aussi été évoquée mais des données suggèrent que ce n'est pas incompatible. En outre la présence d'insectes coprophages pourrait permettre d'améliorer l'alimentation du site.

D'après Gérard BAUDOIN, le pâturage itinérant permettrait de réaliser un suivi de la zone. Il évoque également que clôturer la réserve pourrait poser un problème de perméabilité au sens large. Un positionnement reste à trouver sur ce sujet.

Sur la forêt de Rosny, un contrat pour des abattages de pins avec évacuation des grumes et broyage des houppiers a été passé afin d'ouvrir davantage les pelouses et favoriser les potentialités d'accueil pour la reproduction. Les souches seront grignotées cet hiver puis les zones réouvertes seront fauchées en même temps que les pelouses concernées

Un autre contrat a prévu la mise en place d'îlots de senescence sur 7 parcelles représentant une surface totale de 33 ha.

#### Echanges

##### La mairie de Freneuse questionne sur la gestion de la forêt de Rosny.

Morgane LECOQ répond que c'est une gestion en futaie irrégulière à couvert continu. La forêt est certifiée FSC, certification très stricte en terme de calendrier d'actions, de protection des sols et de préservation de zones naturelles à Haute Valeur de Conservation.

Fanny GUEZ reprend ensuite la parole pour présenter deux perspectives de contrats.

La société Lafarge Holcim Granulat souhaiterait signer un contrat Natura 2000 sur une ancienne carrière à Sandrancourt pour :

- Restaurer et entretenir la végétation des berges d'un plan d'eau et limiter l'envahissement par les saules – Espèce cible Docob : Sterne pierregarin ;
- Réaliser un griffage de surface – Espèce cible Docob : Œdicnème criard.

La commune de Mantes-la-Jolie envisage de réaliser un contrat Natura 2000 pour l'entretien de milieux ouverts, l'entretien des noues et des panneaux de sensibilisation du public sur l'île Aumône.

#### **Charte Natura 2000**

La chargée de mission Natura 2000 présente les grands principes de la charte Natura 2000 (cf. présentation en ligne). La charte regroupe une série d'engagements simples n'engageant pas de dépenses et favorisant la conservation des espèces cibles. La signature de cette charte donne droit à des avantages fiscaux.

#### Echanges



Marine LAUER du CPRF demande si l'AEV a engagé ses propriétés dans la charte.

Fanny GUEZ répond que l'AEV n'a pas engagé de parcelles sur la ZPS. Ce travail a débuté sur l'autre ZPS qu'elle a en animation mais cet engagement aurait un impact non négligeable sur le budget des communes. En effet l'engagement d'une parcelle s'accompagne d'une exonération de la taxe sur le foncier non bâti. Cette exonération initialement compensée en intégralité par l'Etat ne l'est plus qu'à hauteur de 23%. Un positionnement de l'AEV doit être pris pour savoir si l'animation de la charte est poursuivie et dans quelles conditions. Fanny GUEZ ajoute que les propriétaires ou mandataires de parcelles n'ont pas nécessairement besoin de signer la charte pour souscrire à ces mesures.

Marine LAUER interroge sur la possibilité de ne pas engager l'entièreté d'une propriété.

Fanny GUEZ répond que l'engagement se fait à l'échelle des parcelles.

Marine GARBE de LAFARGE demande quel type de propriétaire peut signer la charte.

Fanny GUEZ répond que tous les propriétaires et les mandataires qualifiés peuvent signer.

### **Évaluation d'incidences**

Fanny GUEZ présente ensuite un diaporama préparé par Coralie VERDIER de la DDT 78, qui a dû annuler sa venue (cf. présentation en ligne).

Voici un résumé de cette présentation transmis par Coralie VERDIER :

*« L'évaluation d'incidences est une étude ciblée sur les incidences potentielles sur les espèces d'intérêt communautaire ayant permis la désignation du site Natura 2000. Cette étude est établie par le porteur de projet (qui peut être aidé par un bureau d'études).*

*Un imprimé type utilisable pour tous les projets/plans ou manifestations soumis à évaluation d'incidences se compose de 3 étapes :*

- la présentation du projet,*
- la description sommaire des impacts, et si cette étape révèle un impact,*
- une troisième partie doit être complétée pour expliquer quelles sont les mesures d'évitement mises en place ou pour les atténuer. Un projet dont l'impact résiduel est significatif ne sera pas autorisé (sauf cas particulier d'intérêt général démontré et soumis à la commission européenne).*

*Les projets / programmes / manifestations soumis à EIN répondent à un système de listes : une liste nationale et deux listes locales. Si le type de projet figure sur l'une des trois listes (liste nationale, liste locales 1 et liste locale 2) le projet est soumis à évaluation d'incidences. Les projets mentionnés par les listes nationale et locale 1 sont soumis à une autre législation qui « porte » l'EIN. L'EIN est alors un élément du dossier déposé (exemple : dossier loi sur l'eau, déclaration de manifestation sportive etc). Il peut être obligatoire de fournir une EIN même si le projet ne se situe pas au sein d'un site Natura 2000. En effet, même localisé en dehors d'un site, un projet peut avoir un impact sur les espèces ou les habitats d'intérêt communautaire (modification d'un cours d'eau par exemple).*

*Si le projet figure sur la liste locale 2, l'EIN n'est pas portée par une autre procédure.*

*Pour information, si un projet n'est mentionné sur aucune liste mais qu'il est susceptible d'affecter de manière significative un site Natura 2000, le préfet peut demander une EIN par le biais ce qui est appelé la « clause filet » (paragraphe IV bis de l'article L. 414-4 du code de l'environnement).*

*Un certain nombre d'autorisation relèvent de la compétence du maire (manifestations sportives se déroulant uniquement sur le territoire de la commune par exemple, contrairement à celles qui se déroulent sur plusieurs communes, qui relèvent de compétence du préfet)*



L'EIN doit être transmise à la DDT : peut être envoyée par mail à : [ddt-se-fcmn@yvelines.gouv.fr](mailto:ddt-se-fcmn@yvelines.gouv.fr) copie [coralie.verdier@yvelines.gouv.fr](mailto:coralie.verdier@yvelines.gouv.fr).

La majorité des évaluations d'incidences instruites dans les Yvelines concernent des manifestations sportives intercommunales. Celles qui sont soumises à EIN sont celles qui regroupent plus de 300 personnes (participants + spectateurs+ organisateurs).

Le dossier est déposé par le biais de la plateforme départementale des manifestations sportives.

Les grands types de manifestations sont principalement des randonnées cyclistes sur route (impact négligeable), des randonnées VTT et des courses à pieds / trails.

Les autres projets sont principalement des dossiers loi sur l'eau et des demandes de défrichement. Le type de projet est plutôt variable d'une année sur l'autre.

Le nombre d'évaluations d'incidences instruites à l'échelle départementale en 2020 et 2021 a été fortement influencé par la pandémie de Covid-19 : beaucoup de manifestations sportives ont été annulées, ce qui a conduit à un nombre plus faible d'EIN global. Si on exclut ces années particulières, on peut noter que le nombre est en augmentation : 28 en 2016 ; 38 en 2018 ; 43 en 2019 et pour 2022, le nombre est déjà à 56 au 15 juin.

Le nombre d'EIN pour manifestations sportives au sein du site des boucles de Moisson, Guernes et forêt de Rosny instruite est assez stable, en légère augmentation (6 en 2016 et 2018, 8 en 2019 et 9 en 2022 au 15 juin). Le type de manifestations sportives en 2022 est semblable aux années précédentes : course cycliste (1), course pédestre (2), cyclotourisme (3), VTT (2) + Ball Trap Ile l'Aumône (en dehors du site N2000, à proximité).

Les localisations sont les suivantes :

- Course cycliste (Paris Nice) : Boucle de Guernes et en bordure de la forêt de Rosny (mars) ;
- Course à pied : boucle de Moisson (début février) ;
- VTT : une au cœur de la forêt de Rosny, une en bordure (mi-avril et fin juin).

En ce qui concerne le cyclotourisme, les vélos circulent uniquement sur les routes où circulent également les automobiles, par petits groupes voire seuls. »

Corine DUMONT indique que l'étude d'incidences Natura 2000 est très importante car elle peut avoir une influence sur la réalisation du projet ou non.

Sylvie FORTEAUX de la DRIEAT ajoute que le formulaire simplifié permet de s'interroger en amont. Elle marque un point d'attention sur le fait que c'est au porteur de projet de réaliser le formulaire EIN.

L'animateur est garant de la réalisation de cette étude d'incidence.

Amélie COLLIGNON du PNR du Vexin français indique de ne pas hésiter à solliciter les chargés de mission Natura 2000.

## Projets en cours

Fanny GUEZ présente ensuite les projets en cours sur le site :

1. La mise en place d'un comité technique et scientifique.

L'objectif est de pouvoir consulter un comité d'experts pour :

- Évaluer les incidences de projets du territoire sur les espèces d'intérêt communautaire ;
- Estimer les tendances des populations ;
- La réalisation des bilans annuels sur les espèces ;
- La mise en place de suivis scientifiques et le développement de protocoles de suivis.



La composition de ce comité regrouperait des membres du groupe local de la LPO, de l'ASEE, du CSRPN et de Val d'Oise environnement. Cette composition n'est pas arrêtée. Des invitations ponctuelles pourront être faites selon le sujet évoqué : Chargée de mission Natura 2000 et/ou autre membre de l'AEV, PNR du Vexin Français, conservateur RNR Moisson.

Des réunions régulières seront organisées suite à une demande de consultation de la part du COPIL et/ou de l'animateur, ou à la demande d'un des membres du comité et un compte-rendu obligatoire sera à rendre à l'AEV pour chaque rencontre.

La mise en place de ce comité passe par la rédaction d'un règlement intérieur adossé au COPIL. Ce document est constitué de plusieurs articles relatifs au site et au COPIL et peut prévoir la constitution de groupes de travail. La chargée de mission Natura 2000 a réalisé une première écriture de ce règlement et l'a soumis à la DDT et la DRIEAT. Un échange avec la DDT est prévu, puis la version finale sera soumise au conseil d'administration de l'AEV avant envoi au comité de pilotage pour relecture. Un COPIL exceptionnel sera ensuite organisé pour voter ce règlement intérieur et ainsi permettre la constitution du comité.

## 2. Formation des agents d'entretien de l'île Aumône à Mantes-la-Jolie.

À la demande de la commune, cette formation permettra de présenter la démarche Natura 2000 et de présenter les enjeux sur l'île Aumône. Il sera ensuite important pour la commune de traduire ces enjeux dans un plan de gestion pluriannuel et de travaux à réaliser sur site.

Les intervenants prévus par la commune pour la formation sont Fanny GUEZ (Chargée de mission Natura 2000 –AEV), Coralie VERDIER (Chargée d'études Natura 2000 et Biodiversité –DDT 78) et Gérard BAUDOIN (Ornithologue, ASEE).

### **Communication**

Il existe un site internet permettant de retrouver tous les éléments qui concerne le site : <http://boucledemoisson.n2000.fr/>.

Une page internet spécifique à ce site Natura 2000 est également disponible sur le site de la DRIEAT Île-de-France <https://www.drieie.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/boucles-de-moisson-de-guernes-et-de-rosny-zps-a3761.html>. La DRIEAT a mis à jour les fiches synthétiques de présentation des sites Natura 2000 en Île-de-France en 2019.

La plaquette Natura 2000 de la ZPS a été mise à jour par la chargée de mission Natura 2000 en 2019.

### **Programme prévisionnel d'actions**

Les différentes actions prévues sur le poste de chargée de mission Natura 2000 de la ZPS des boucles de la Marne pour l'année 2022 ont été déroulées et ainsi mis à la connaissance des membres du COPIL.

### **Déjeuner à l'Auberge de la Boucle**

#### **Visite de la RNR de Moisson animée par Charles BERTRAND (LPO) et Olivier PRATTE (Conservateur RNR, AEV).**

La suite de la journée se déroule dans la RNR de Moisson sur la grande et la petite ballonnrière. Un historique de site et sa géologie nous sont brièvement présentés par Olivier PRATTE. Il nous présente également les contrats Natura 2000 du site. Des observations d'oiseaux sont faites aux jumelles et les espèces sont décrites par Charles BERTRAND et Olivier PRATTE.